

Les fêtes des quatre écoles en juin 2015

Mairie d'ESCAUDŒUVRES

221 rue Jean Jaurès
Tél. : 03.27.72.70.70
Fax : 03.27.72.70.92
Site : www.escaudoeuvres.fr
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermeture le samedi

PERMANENCES :

Monsieur le maire : SUR RENDEZ-VOUS à
l'accueil en mairie
**Madame Danielle LECLAIR, Référente du
CLIC Entour'Âge** : mercredi 14 h
à 16 h, rendez-vous pris en mairie

LES ÉLUS :

Patrice ÉGO

Maire d'Escaudœuvres

Gérard DOMISE-PAGNEN

1^{er} adjoint : Finances et développement
économique

Annick RICHEZ

2^e adjointe : Écoles, petite enfance
et rythmes scolaires

Nicole MORY

3^e adjointe : Sports, jeunesse, loisirs, vie
associative, emploi et contrats aidés

André PLATEAU

4^e adjoint : Culture, fêtes et cérémonies

Anne-Sophie ÉGO

5^e adjointe : Action sociale et seniors

Jorge ACURCIO

6^e adjoint : Urbanisme et politique du
logement

Marie-Thérèse ROCQUET

Conseillère municipale déléguée :
Environnement et cadre de vie

Johann COLAU

Conseiller municipal délégué :
Travaux

Intervention de Monsieur le Maire au conseil municipal du 27 août 2015



- Nous allons aujourd'hui modifier le budget primitif 2015 voté le 4 mai, refusé par Monsieur le Préfet du Nord, en suivant l'avis donné par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 16 juillet 2015.
- Le **budget 2015 modifié** va s'équilibrer en dépenses et en recettes (comme le budget voté en mai), mais avec des chiffres différents :
 - En investissement passant de 4 752 472,75 € à **1 904 493 €**.
 - En fonctionnement passant de 4 803 130 € à **4 717 797 €**.
- Sur l'exercice 2014 le déficit d'investissement reporté est de 815 431,50 € qu'il faudra couvrir, de même que les restes à réaliser de 253 351,08 €.
- Afin d'y arriver, un projet important comme la **rénovation du terrain synthétique de Hockey** de 1 900 000 € va être abandonné car trop coûteux. Un autre projet : le **City Stade** (rue de Bouchain) sera reporté, le **second étang** ne pourra se faire, les mesures administratives de la loi sur l'eau étant trop drastiques.
- **Sans subvention, pas de travaux d'investissement.** La subvention du terrain de hockey de 1 200 000 € n'est pas acquise aujourd'hui. Il faudra refaire la pelouse synthétique uniquement à un autre prix. La subvention du City Stade ne sera pas obtenue en 2015 : 55 000 € donc les travaux seront reportés.
- **Pour le budget d'investissement**, le crédit alloué au City Stade de 189 695 € est retiré afin de **ne pas augmenter les impôts locaux** comme nous le suggérait la Chambre Régionale des Comptes.
- **Pour le Budget de fonctionnement** des économies ont déjà été réalisées mais elles **ne sont pas encore suffisantes** car les charges de fonctionnement représentent pour notre budget le double de la moyenne nationale. Il faudra arriver à des **économies supplémentaires**.
 - **En stabilisant les dépenses de personnel.** Pour cela le personnel à la retraite n'est pas remplacé : un gain de 65 000 € en 2015.
 - **En diminuant les charges courantes** de 100 000 € environ.
 - **En diminuant les subventions aux associations.**
 - **En diminuant les dépenses superflues** pour les **écoles**, pour **l'action sociale** et pour les **fêtes** afin de ne garder que l'essentiel.

En résumé, il faut **amplifier les économies engagées depuis 2010** pour compenser les dotations de l'État qui ont baissé fortement en 2015 de plus de 150 000 € (3,2 % du budget de fonctionnement) et elles baisseront encore en 2016 et en 2017.

Notre D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) versée par l'État a baissé de 100 000 € passant de 270 000 € à 170 000 €.

- Il nous faut impérativement obtenir le versement des subventions accordées par l'ancien Conseil Général du Nord s'élevant à 363 000 € ! Plusieurs relances ont été faites :
 - Salle polyvalente : 260 000 €.
 - Opération Partenord rue d'Erre : 63 000 €.
 - Aménagements de sécurité rue de l'Épinette et rue du 11 Novembre : 2 x 20 000 €.
- Il nous faut impérativement obtenir le versement de la subvention accordée par l'État pour la salle polyvalente soit 90 000 euros.
- En 5 ans nous n'avons reçu que 10 000 € de subventions !
- Cette année, notre budget aura vu une baisse des subventions de **16 % pour les associations** et de **15,7 % pour le C.C.A.S.** alors que les économies sur les fêtes et cérémonies seront de plus de 30 %.
- La C.A.F. (Capacité d'Autofinancement) est faible (<15 %) mais **s'améliore en 2014**. Elle mesure l'épargne dégagée pour rembourser le capital de la dette, puis pour financer de nouveaux investissements en minimisant le recours à l'emprunt. Pour améliorer la C.A.F., il faudra agir avec un **plan pluriannuel d'économies**.
- **Cet autofinancement reste négatif** (-32 000 € en 2014) quand on déduit le capital de la dette. La commune n'épargne pas encore assez pour financer de nouveaux investissements qui seront donc très limités.
- **En 2015, les dépenses de fonctionnement vont encore baisser :**
 - 12 % pour les charges générales, 4,2 % pour les charges de personnel et 16 % pour les subventions aux associations et au C.C.A.S. La fiscalité nous apportera 1,5 % d'augmentation, mais la D.G.F. de l'État baisse de 36,5 % ! soit 100 000 € de recettes en moins.

55 % de nos concitoyens ne paient pas d'impôts locaux ! « Il ne faut pas baisser les bras » comme le dit le Président de l'Association des Maires du Nord et rester solidaires. Sans moyen financier, peut-on encore avoir des projets cohérents pour sa commune ?

Patrice ÉGO

Accueils de loisirs et sportifs pour les enfants de 2 à 16 ans



317 enfants ont été accueillis dans nos centres de loisirs de juillet et août.

En juillet très bonne participation : primaire = 101 – maternelle = 67 – sportif = 51.

En août : maternelle et primaire = 66 – sportif = 32.

De nombreuses activités et sorties leur ont été proposées au cours des deux sessions : théâtre, initiation poney, initiation archéologique à l'archéo'site des Rues-des-Vignes, visite du musée de Cambrai, la grande sortie à Bagatelle pour la fin de centre de juillet et le parc Astérix pour la fin de centre du mois d'août.

Pour les sportifs : tournoi de pétanque, journée à la mer, kayak à Pure Aventure à Ronchin et diverses aventures : randonnée pédestre et accrobranche dans le parc de Raismes et les Prés de Hem à Armentières, Rando VTT et les traditionnels : piscine, festi basket, festi hand, quad, équitation, initiation Hip Hop et capoeira. Les sportifs ont pu découvrir de nouveaux sports : tchoukball, foot américain, base ball, jorki ball, etc.

Le coût pour 6 semaines revient à environ 120 000 euros pour 317 enfants, soit environ 400 euros par enfant. La municipalité continue de faire des efforts pour sa jeunesse.



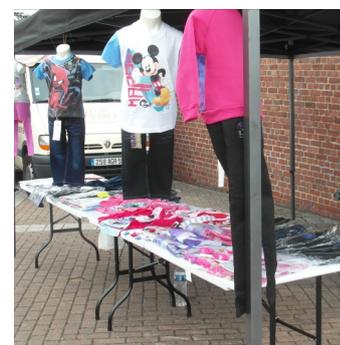
Le marché communal

La création d'un marché communal hebdomadaire a été votée en conseil municipal le 30 septembre 2015.

Ce marché s'étoffe de semaine en semaine avec de nouveaux commerçants. Il redynamise le centre-ville, les habitants sont contents de s'y retrouver dans une ambiance conviviale. Des produits de qualité sont proposés par des commerçants agréables et prêts à satisfaire toutes les demandes, toujours avec le sourire.

Primeur, primeur bio, producteur volailler, produits de la ferme, boucher-charcutier, charcuterie et spécialités polonaises, confiseries, friandises, fleurs et plantes florales d'intérieur et d'extérieur, plants, savons artisanaux, produits d'entretien Eco label, broserie artisanale, bijoux, montres, foulards, bijoux artisanaux, bijoux thérapeutiques, confection adultes et enfants... vous attendent tous les samedis de 15 h à 19 h place François Mitterrand.

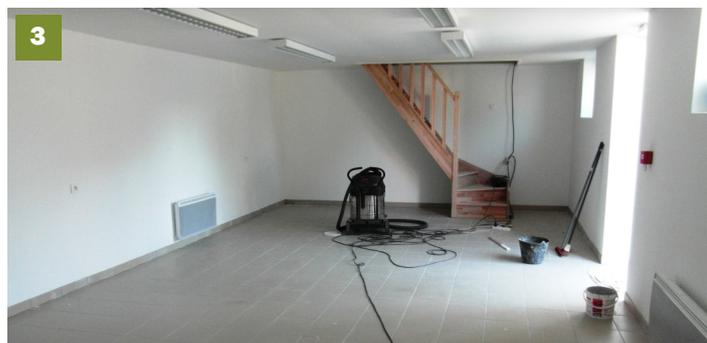
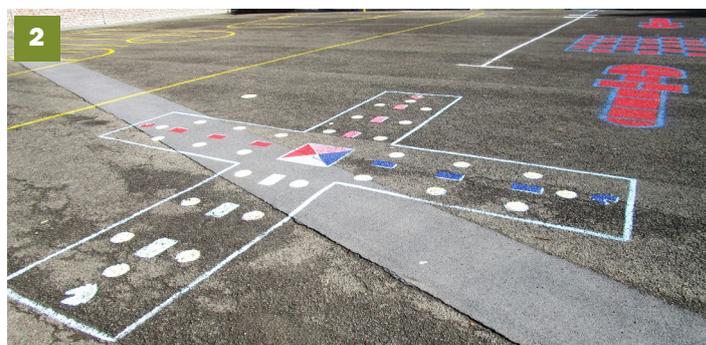
Pour que le marché perdure, il faut que les Scaldobrigiens jouent le jeu et fréquentent leur marché.



Travaux

Divers travaux ont été réalisés dans les quatre écoles de la commune pour la rentrée scolaire.

- Les services techniques municipaux ont concentré leurs efforts à l'**école Jean LEBAS**. Ils ont procédé à la réfection complète du plafond (1) de la classe de M. DATTIGNIES, avec la mise en œuvre d'un nouvel éclairage moins énergivore et plus performant. Les élèves ont eu la surprise de voir tous les **tracés ludiques** (2) de la cour de récréation refaits à neuf et ont pu s'en donner à cœur joie avec ces nouvelles réalisations.
- Les **anciennes écuries** (3) construites en 1891 par Fidèle COPIN-MAUROY, situées rue des Violettes, ont été réhabilitées en local associatif par nos services techniques. Il est composé d'un espace de réunion, d'un espace dédié aux archives, ainsi qu'un coin sanitaire. Cette réhabilitation permet de libérer un local que la commune loue pour accueillir certaines associations.
- Profitant d'un stage professionnel en maçonnerie, trois apprentis du lycée professionnel Louis BLÉRIOT accompagnés de leur tuteur, un agent technique de notre commune réalisent la réfection et le rejointoiment d'un mur délabré (4) au **square des déportés** rendant ce lieu de recueillement plus agréable. Ils termineront par plusieurs petits travaux de maçonnerie dans la commune.
- Du rond-point du chemin Particulier à l'intersection de la rue du 11 Novembre, la voirie (5) a été refaite par le Conseil départemental ; un **nouveau tracé** a été réalisé. Ce tracé permet d'apporter plus de sécurité avec plusieurs rétrécissements de la chaussée matérialisés par des zébras.
- La fédération de basket a modifié les normes de marquage pour les **tracés basket** (6) pour le championnat des jeunes au niveau départemental et région. Un nouveau tracé a donc été réalisé par une entreprise pour permettre aux jeunes de participer à leurs championnats respectifs en attendant la réfection du sol de la salle de basket Vincent MILLIOT avec la pose d'un revêtement homologué pour une salle omnisport.



Sécurité

Durant la période estivale, la commune, comme beaucoup d'autres dans l'arrondissement, a été victime de plusieurs cambriolages ; les différents auteurs de ces délits ont été identifiés et présentés devant la justice.

Des patrouilles de police, des contrôles d'alcoolémie et de vitesse se poursuivront afin d'apporter toujours plus de sécurité à tous les Scaldobrigiens.

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, vous avez probablement entendu parler de nous. Nous, nous sommes les parents d'élèves de CM1/CM2 et nous souhaitons vous expliquer notre démarche.

Nous avons appris en juin dernier que la commune d'Escaudœuvres ne pourrait financer la classe de neige comme elle le fait depuis 4 ans. La raison étant que la municipalité subit une forte baisse des dotations de l'état.

Pour les enfants d'Escaudœuvres, ce voyage marque l'achèvement du cycle primaire et le passage vers la 6^e. C'est une chance pour certains enfants qui n'auront plus l'occasion de voir la montagne, et de découvrir les joies du ski. C'est aussi pour eux, une occasion de tisser des liens forts avec leurs copains de classe et enfin c'est aussi et surtout un projet pédagogique pour leur faire découvrir « autre chose ».

Nous avons choisi de nous battre pour que nos enfants puissent connaître cette classe de neige, comme des générations de Scaldobrigiens ont connu des vacances de neige. Mais nous avons aussi choisi de nous battre pour que ce voyage ne disparaisse pas et que vos enfants, quand l'heure sera venue, puisse aussi en bénéficier.

Notre action est soutenue par l'école Joliot-Curie, l'association des parents d'élèves des écoles publiques et l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas.

Merci de votre soutien et de votre participation pour les différentes actions que nous pourrions mener.

L'association « Joliot-Curie en vadrouille »

La Caf du Nord lutte contre la fraude

En luttant contre la fraude, nous sommes garants de la bonne gestion des fonds publics et nous protégeons vos droits.

En 2014, nous avons détecté 12 millions d'euros de fraudes : 5 millions de plus qu'en 2013.

► Des dispositifs synonymes d'efficacité renforcée

En 2014 :

- 98 % des dossiers examinés par les commissions fraudes ont été qualifiés de frauduleux,
- 62 % de ces dossiers ont donné lieu à des poursuites pénales, des pénalités financières ou des avertissements, **en plus** du remboursement de la dette,
- 95 % des jugements correctionnels reçus sont favorables à la Caf,
- 42 % de ces jugements conduisent à de la prison ferme ou avec sursis.

► Nous déposons plainte, la justice délibère

Nous avons reçu 12 jugements correctionnels et 3 Arrêts de Cour d'Appel favorables à la Caf du Nord.

Concernant ces jugements et Arrêts favorables, tous les allocataires ont été reconnus coupables des faits qui leurs sont reprochés et tous ont été condamnés au remboursement des sommes perçues indûment.

De plus :

- 10 ont été condamnés à nous payer des dommages et intérêts et/ou les frais de procédure et/ou des amendes supplémentaires,
- 3 ont été condamnés à l'affichage du jugement ou de l'Arrêt dans nos accueils,
- 2 ont été condamnés à de l'emprisonnement avec sursis,
- 3 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme.



Signalez immédiatement vos changements de situation familiale ou professionnelle sur caf.fr « Mon Compte ».



COMMUNICATION CAF DU NORD - 000015

Les Restos du Cœur ... vous connaissez bien sûr !

Il existe près de 2 100 centres d'activités Restos en France, l'un d'eux fonctionne dans votre ville. Ces centres dépendent de 118 associations départementales, elles mêmes liées par contrat d'agrément à l'association nationale reconnue d'utilité publique depuis octobre 1985.

Ainsi, les « restos du cœur », c'est près de 68 000 bénévoles qui adhèrent et mettent en œuvre l'objet de l'association :

« Aider et apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. »

Le centre restos d'Escaudœuvres fonctionne dans les locaux Benoît Frachon et mobilise 22 bénévoles. Il couvre les communes d'Escaudœuvres, Ramillies, Eswars et Naves. L'an dernier, durant la période hivernale, il a accueilli 80 familles, leur offrant un accueil convivial et chaleureux, des aides administratives et sociales, une bourse aux vêtements, une aide alimentaire pour adultes équivalent à 18 000 repas à préparer chez soi, une aide spécifique pour les bébés, un arbre de Noël pour les jeunes enfants.

Pour la campagne d'hiver 2015, l'inscription des bénéficiaires aura lieu les 26 et 27 octobre, les infos seront affichées sur les panneaux municipaux.

Vous connaissez sans doute quelques bénévoles... toutes les bonnes volontés et savoir-faire sont utiles, aimeriez-vous en être ?

C'est facile... manifestez vous au 06.52.04.59.00.



on compte sur vous
Catherine



ESCAUDŒUVRES - ESWARS RAMILLIES - CAGNONCLES - NAVES

Toutes les personnes qui sont, même momentanément, dans une situation difficile, peuvent venir s'inscrire

Campagne d'hiver 2015 Restos du Cœur Inscriptions à la Médiathèque

292 rue Jean Jaurès - ESCAUDŒUVRES

Se munir des documents nécessaires à l'inscription
(revenus, charges, déclaration d'impôts, endettement, relevé CAF récent et livret de famille)

Selon l'initiale de votre nom, vous êtes invités à vous présenter aux horaires ci-dessous :

LUNDI 26 OCTOBRE

- 8 h 30 Noms commençant par A et B
- 9 h 30 Noms commençant par D
- 10 h 30 Noms commençant par E et G
- 14 h 00 Noms commençant par C et F
- 15 h 00 Noms commençant par M
- 16 h 00 Noms commençant par H, I et J

MARDI 27 OCTOBRE

- 8 h 30 Noms commençant par A et B
- 9 h 30 Noms commençant par K, L, N, O et P
- 10 h 30 Noms commençant par Q à Z

Agenda

Du 13 au 17 octobre

- **Exposition « À l'école d'autrefois ».**
Médiathèque « Liberté », de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (16 h le samedi).

Samedi 17 octobre

- **Exposition-vente « Le plaisir de faire soi-même »** par l'atelier créatif de l'Office Municipal de la Culture d'Escaudœuvres. Centre Benoît Frachon, de 10 h à 18 h.
- **Festival de chorales au profit du Burkina Faso** organisé par l'association « Coup de cœur Burkina Faso ». Salle polyvalente, 20 h.

Vendredi 23 octobre

- **Concours de belote** organisé par l'UNRPA. Centre Benoît Frachon, 19 h 45. Inscription par téléphone.

Dimanche 1^{er} novembre

- **Bourse aux jouets et puériculture** organisée par l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas. Salle de basket Vincent Milliot, de 8 h à 17 h.

Du 3 au 16 novembre

- **Expositions « La Grande Guerre 100 ans après et Les monuments aux morts du Cambrésis ».**
Médiathèque « Liberté », du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le dimanche de 14 h à 18 h.

Dimanche 8 novembre

- **Coupe de la ville d'Escaudœuvres** organisée par le Mawashi Karaté Club. Salle Léo Lagrange, 8 h 30 à 12 h 30.

Loto familial

organisé par l'association « Joliot Curie en vadrouille ». Salle polyvalente, ouverture des portes à 13 h 30.

Mercredi 11 novembre

- **Cérémonie du 97^e anniversaire de l'Armistice 1918.**
Départ de la mairie à 11 h pour le monument aux morts.
- **Brocante de tous équipements et accessoires sportifs** organisée par l'association H.E.D.I.P. Salle polyvalente, de 9 h à 18 h.

Dimanche 29 novembre

- **Brocante en salle** organisée par l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas. Salle polyvalente, de 7 h à 18 h.

Dimanche 6 décembre

- **1^{er} tour des élections des conseillers régionaux.** Salle polyvalente, de 8 h à 18 h.

Vendredi 11 décembre

- **Les Chœurs de l'Armée russe en concert.** Salle polyvalente, 20 h. Billets en vente en mairie à 20 € pour les Scaldobrigiens et 28 € pour les extérieurs.

Dimanche 13 décembre

- **2^e tour des élections des conseillers régionaux.** Salle polyvalente, de 8 h à 18 h.

En raison des élections des conseillers régionaux, il n'y aura pas, cette année, de marché de Noël.

Extrait de l'arrêté municipal du 6 août 2015 prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales

ARTICLE 1 : Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux

- Le balayage est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire des propriétés jouxtant les voies communales.
- Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis.
- Les résidus du balayage (feuilles mortes et autres détritiques) doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.
- Outre ce balayage, les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires devront arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs au droit de leur propriété.
- Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables.

ARTICLE 2 : Neige et Verglas

- En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.
- La neige et la glace doivent être mises en tas par leurs soins de manière à ne pas gêner la circulation.

- Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige glacée ou le verglas, les propriétaires et locataires sont tenus de disperser en quantité suffisante au droit de leur propriété, local administratif ou commercial du sel, du sable pour faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons.
- Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige ou de la glace provenant des cours, des jardins ou de l'intérieur des propriétés.

ARTICLE 3 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique et dans le réseau d'assainissement

- Il est expressément interdit de jeter sur la voie publique des ordures ou immondices quelconques.
- Il est interdit de jeter dans le réseau d'assainissement, notamment via les bouches d'égout, des ordures ou les résidus du balayage de la voie publique.

ARTICLE 4 : Entreposage des bacs de collectes (poubelles ménagères et sélectives, déchets verts, encombrants) sur les trottoirs

- Les bacs de collecte seront placés par les habitants en bordure de la voie carrossable ouverte à la circulation publique la plus proche de leur domicile.
- Les bacs de collecte doivent être sortis, au plus tôt la veille au soir de la collecte après 20 heures.

- Les bacs de collecte doivent être rentrés au plus tard le soir après le passage des véhicules de collecte.

ARTICLE 5 : Élagage des arbres bordant les voies publiques

- Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.
- Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents dont ils seraient tenus responsables.
- En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 6 : Contraventions

- Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout agent de la force publique ou agent assermenté, habilité à dresser procès-verbal aux contravenants sur le fondement de l'article R.610-5 du Code Pénal.
- Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1^{ère} classe conformément à l'article 313-13 du Code Pénal.

Hommage à ...



Serge GUIDEZ (1934-2015)

Serge est parti doucement le jeudi 18 juin 2015 au matin pour ne gêner personne. C'est une grande figure d'Escaudœuvres qui disparaît. Il a terminé, là, sa vie passée à répandre le bonheur autour de lui. Je l'ai rencontré, au hasard d'une réunion d'information du Hockey Club d'Escaudœuvres, amené par mes fils. Il m'a accueilli en toute simplicité, comme une personne à qui l'on ne pouvait pas dire non et j'en suis ressorti trésorier du club. Tout au long de ces 35 années, j'ai été fier de vivre à ses côtés car il avait le don de dénouer les problèmes, de trouver les solutions tout en douceur. Président créateur du Hockey à Escaudœuvres de 1981 à 1997, il s'est battu pour obtenir un vrai terrain et permettre à son club d'évoluer en Nationale en 1992, puis a travaillé sur le projet d'un club-house qui sera mené à bien, en 1999, par son successeur Francis

PAGNEN. Le hockey lui doit beaucoup, il a été récompensé et médaillé de la Jeunesse et des Sports en 2011. C'était la bonté même. Issu d'une famille de Thun-Saint-Martin, il a appris son travail avec son père, Marcel qui était garnisseur, au coin de l'avenue de Bouchain à Cambrai. Quel beau couple il faisait avec son épouse Paulette. Ils s'étaient installés à Escaudœuvres en 1965, comme tapissier-décorateur, d'abord près du « Lapin Noir », puis maître-artisan à côté de l'église. Ils ont développé et satisfait une clientèle qui leur est restée fidèle. Son fils Bruno, maître-artisan et meilleur ouvrier de France, leur a succédé. Ancien président des parents d'élèves de l'école Ferdinand Buisson à Cambrai, il s'était aussi investi dans la commission de révision des listes électorales d'Escaudœuvres dont il était membre depuis de nombreuses années. Avec lui, je perds l'un de mes meilleurs amis. Il va laisser un grand vide tant nous étions proches. Mes pensées, toutes celles des licenciés du Hockey Club d'Escaudœuvres dont il était président d'honneur et de ses nombreux amis, vont à son épouse Paulette, Nadia, sa fille, Bruno, son fils et à toutes leurs familles. Nous leur présentons toutes nos condoléances.



Francis PAGNEN (1954-2015)

Pour la seconde fois, le Hockey Club est en deuil cette année. Francis PAGNEN vient de partir à 61 ans, vaincu par la maladie contre laquelle il a lutté courageusement. C'est, après Serge GUIDEZ, le second président que perd le hockey. Président du club de 1997 à 2001, il a été le véritable créateur du club-house. Il en a dessiné les plans et suivi la construction dont l'inauguration a lieu le 18 septembre 1999 et baptisé « Ludovic SÉGARD ». Il intègre ensuite l'Office Municipal de la Culture où il organise et prépare les rallyes touristiques de 2002 à 2008. Récemment il a rejoint son épouse à la chorale « La clé des chants » de Provville. Il a effectué toute sa carrière chez le géomètre DEREGNAUCOURT. Il consacrait une partie de son temps libre à la pêche et au jardinage. A sa mère Victorine, son épouse Marie-Christine, son fils David, Catherine, sa belle-fille et ses petits-enfants Chloé et Noah, et à toute la famille nous présentons nos sincères condoléances.

Gérard DOMISE-PAGNEN

État civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la collectivité est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements (naissance, mariage et décès) dans le bulletin municipal.

Par conséquent, les listes relatives à l'état civil ne peuvent pas être diffusées dans ce bulletin.



Vous aimez danser, venez rejoindre l'association Danse de Salon d'Escaudœuvres, le nouveau comité vous attend. Venez apprendre dans une ambiance conviviale avec nos professeurs Marinette et André SGARD. Les inscriptions se font tous les jeudis à 19 h au centre Benoît Frachon. Pour tous renseignements, téléphonez au 06.80.03.84.90 ou 06.79.94.04.05.